



Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE
646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

AIDE-MÉMOIRE- DEMANDE DE PERMIS- INSTALLATION SEPTIQUE

1. Test de percolation (également appelé test de sol ou relevé sanitaire) par un professionnel en installation septique. S'assurer que le professionnel a apposé son sceau de technologue en architecture OU d'ingénieur sur le test.

Vérifier si le test de percolation comprend l'attestation de conformité. Si ce n'est pas le cas, il est important d'en discuter avec votre professionnel à cette étape, car il vous sera demandé par la municipalité à la toute fin

2. Choisir une des installations septiques proposées dans le test de percolation.

3. Contacter un entrepreneur afin d'obtenir une soumission pour les travaux.

4. Lorsque l'entrepreneur est choisi, compléter la demande de permis. Amener une copie du test de percolation à la municipalité afin d'obtenir le permis.

*** Prévoir un délai maximal de 30 jours ferme pour l'émission du permis, dépendamment du volume des demandes, lorsque le dossier est complet***

5. Lorsque le permis est prêt, l'inspectrice appelle le client pour venir payer le permis à la municipalité. Le permis n'est pas valide tant qu'il n'est pas payé. Les frais sont de \$60.00, payables en argent comptant, par chèque ou par débit.

***Le permis est valide un an. Si vos travaux ne sont pas terminés après un an, veuillez communiquer avec l'inspectrice afin de renouveler votre permis au même coût (\$60.00) ***

6. Exécuter les travaux.

Vérifier avec le professionnel en installation septique sa disponibilité afin qu'il puisse émettre l'attestation de conformité

7. Remettre l'attestation de conformité à la municipalité. Le dossier est ensuite fermé à la municipalité.

****Gardez toujours votre test de percolation, votre attestation de conformité et votre permis d'installation septique avec vous dans un endroit bien rangé. Ils sont la preuve que vos travaux sont conformes****

Pour toute question ou pour un rendez-vous, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspectrice municipale au 819-858-2828 poste 103 ou encore par courriel : urbanisme@ste-christine.com